

## Directive 2 : Pauses à l'extérieur en temps froids

Environnement Canada indique qu'une présence à l'extérieur à une température inférieure à -25 pose un risque d'engelure.

### **Objectif**

Cette directive a pour objectif de clarifier le processus décisionnel quant à la présence des élèves à l'extérieur.

### **Responsabilité parentale**

Il est très important que le parent s'assure que son enfant arrive à l'école habillé en fonction de la température.

### **Directives**

Lorsque le temps froid arrive, les récréations des élèves pourront se dérouler à l'intérieur, en suivant le processus décisionnel ci-dessous :

- S'il fait trop froid, ce sont les personnes qui font la surveillance qui prendront la décision si la récréation se passe à l'intérieur ou non, en communiquant l'information aux classes du cycle.

Aucune annonce générale ne sera faite à l'interphone :

- Les décisions seront faites en fonction de la météo actuelle de l'heure de la récréation de chaque cycle.
- Afin d'assurer une uniformité dans les décisions, les personnes qui font la surveillance devront utiliser le même site pour vérifier la météo, soit « **Météo Média** ».

- Les degrés suivants seront les références pour prendre les décisions :

#### **-19 (ressenti) et plus chaud**

- Les élèves vont à l'extérieur

#### **-20 à -24 (ressenti)**

- Les élèves vont à l'extérieur jusqu'à un maximum de 15 minutes ou selon le jugement de la personne surveillant la récréation

#### **-25 (ressenti) et plus froid**

- Les élèves demeurent à l'intérieur pour toute la pause.